
Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Bildungszentrum für Naturberufe

4. Désinscription

Seules les désinscriptions sous forme écrite reçues au moins 14 jours avant le début du cours seront prises en considération. La taxe de CHF 60.- pour le total des frais administratifs ainsi que le montant facturé pour le premier semestre sont dus et ne sont pas remboursés en cas de désinscription. En cas de non-paiement de la facture initiale, l'inscription est annulée pour la session souhaitée. Les élèves qui quittent l'école en cours de période ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage (art. 3 de l'Ordonnance fixant les écolages, les taxes et autres frais en matière de prestations de formation (OEIAG)).

5. Divers

Restauration

vendredi midi au restaurant de Grangeneuve/Lullier
samedi midi uniquement à Lullier (20 pers. min.)

Facilités pour les repas individuels

libre accès à l'espace réservé aux élèves
avec micro-ondes, etc.

Hébergement au foyer de Grangeneuve

Sur demande à l'adresse : iag-accueil@fr.ch

(tarif sur le site : www.fr.ch/iag/fr/pub/seminaires_hotellerie_visites/hebergement.htm)

Jardins pédagogiques

Les sites de Grangeneuve et de Lullier ont le privilège de disposer d'un vaste parc planté de végétaux étiquetés en lien avec la formation initiale et supérieure. De plus, Grangeneuve dispose d'un jardin pédagogique unique en Suisse composé d'installations spécifiques dédiées aux connaissances de constructions paysagères.

Liens pour les détails de la formation

www.brevethorticole.ch et www.jardinsuisse.ch